

Le 1^{er} décembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contrat territorial de santé mentale : Une démarche partenariale dans le Jura

Le Jura dispose désormais d'un contrat territorial de santé mentale (CTSM) : des objectifs adaptés à la population du territoire sur la base d'un diagnostic partagé entre les différents intervenants.

Permettre à tous les acteurs concernés - secteurs de psychiatrie, médecins généralistes et spécialistes, maisons de santé, établissements et services médico-sociaux ou encore collectivités territoriales- de se rassembler dans des réseaux territoriaux de partenariats, pour structurer une offre de proximité assurant une continuité du suivi tout au long du parcours : telle est l'ambition des projets territoriaux de santé mentale (PTSM, voir aussi en encadré).

Dans le Jura, la démarche conduite en lien avec la commission spécialisée en santé mentale du conseil territorial de santé (CTS), a abouti à la signature, ce mardi 1^{er} décembre, du contrat territorial de santé mentale. Si le contexte sanitaire a imposé une officialisation en format restreint (étaient représentés l'ARS, la Préfecture du Jura, le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura), la démarche fédératrice a associé plus de 140 partenaires.

Au plan opérationnel, le projet sera animé par la plateforme de coordination en psychiatrie et santé mentale portée par le CHS Saint-Ylie.

Les actions ont été définies par catégories de population sur la base d'un état des lieux précis de l'offre et des besoins.

Maison des adolescents

S'agissant des enfants, adolescents et grands adolescents, le projet prévoit par exemple de renforcer une maison des adolescents avec différentes antennes afin de couvrir l'ensemble du territoire. Un travail partenarial avec l'Education nationale (assistantes sociales) s'inscrit également au programme, ainsi qu'avec le conseil départemental, pour renforcer l'offre des assistants familiaux.

Concernant les adultes, il s'agira notamment de coordonner les réponses pour l'accès et le maintien à domicile des personnes en souffrance psychique autonomes ou accompagnées, de favoriser l'expertise et les bilans neuropsychiatriques pour des personnes confrontées à ce type de pathologies et à des problématiques addictives ou encore de développer les équipes mobiles...

Contact presse

Le contrat territorial de santé mentale vise encore **l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées** et comporte par ailleurs des actions transversales comme ce projet de familles d'accueil thérapeutiques : une alternative à l'hospitalisation à temps complet, par une solution de prise en charge transitoire, consistant en une phase de réadaptation et d'acquisition d'une certaine autonomie, avec une continuité des soins, au cours de laquelle la prise en charge sociale permet (entre autres) de vérifier l'hypothèse d'un retour à l'autonomie ou d'un accueil familial social.

Les 8 départements de la région étant engagés dans un contrat territorial de cette nature, c'est désormais l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté qui est dotée de ces feuilles de route.

Des réponses graduées construites dans des démarches « d'aller vers » des publics fragilisés, et qui prennent un sens tout particulier alors que l'impact de la crise sanitaire se mesure aussi en termes de santé mentale.

Que sont que les PTSM ?

Les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) ont été instaurés par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016.

Leur objet : « l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture » et qui constituent les fondements de la nouvelle politique territoriale de santé mentale.

Leur élaboration, sur la base d'un « **diagnostic territorial partagé** », et leur mise en œuvre sont « à l'initiative des professionnels et établissements travaillant dans le champ de la santé mentale ». Le PTSM préconise des actions pour **favoriser la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social ou médico-social de la personne dans son milieu ordinaire, en particulier par le développement de modalités d'organisation ambulatoires dans les champs sanitaire, social et médico-social.**

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex